

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de Laurier-Station a adopté à sa séance ordinaire du 9 décembre 2024, le règlement 20-24 intitulé : « **Règlement 20-24** / **Règlement sur la gestion contractuelle** ». L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Donné à Laurier-Station, ce 9 décembre 2024.

Stéphane Dion

Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION** (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant de la municipalité de Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Site internet de la municipalité de Laurier-Station
- Babillard public Hôtel de ville de Laurier-Station

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 décembre 2024.

Stéphane Dion

Directeur général et greffier-trésorier